

PRÉAMBULE

La société de gestion de portefeuille APICIL AM a mis en place une politique d'engagement actionnarial conformément à l'article R533-16 du Code monétaire et financier.

Le présent rapport précise et décrit l'exercice des droits de vote exprimé en données quantitatives et qualitatives. Il présente également le mode de traitement des conflits d'intérêts susceptibles de surgir entre la société de gestion et les émetteurs.

Le présent compte rendu a trait à la période écoulée ayant débuté le 1er janvier 2022 et s'étant achevée le 31 décembre 2022.

1. Cadre réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article R533-16 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial d'APICIL AM présente les conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Cette politique d'engagement actionnarial qui comprend un volet sur les résolutions extra-financières des émetteurs en portefeuille est disponible sur le site internet.

2. Déclaration de la prise en compte des principales incidences négatives au niveau d'APICIL Asset Management

Les votes ont été effectués en 2022 selon les seuils de détentions fixés ci-dessous et notamment un seuil abaissé sur les OPC labellisés. Le tableau ci-dessous reprend les principes retenus :

	Seuil de détention fixé par rapport au portefeuille	Zone géographiques couvertes	Conseil	Validation des votes	Politique
OPC ISR	Seuil de 0.75% sur OPC labellisés – 1% sur les autres OPC	Toutes	ISS	Automatisé sauf si analyse différente de la gestion	Politique d'engagement actionnarial APICIL AM
OPC non ISR	Seuil de 2%				
OPC dédiés (Groupe APICIL)	Pas de seuil	Valeurs françaises uniquement	Proxinvest	Envoi bulletin	Politique Groupe Apicil

Les votes sont effectués sur le périmètre OPC suivant :

Fonds	Gestion ISR
Roche-Brune Euro PME Responsables	Oui *
Roche-Brune Euro PME 2024	Non
Roche-Brune Europe Valeurs Responsables	Oui *
Roche-Brune Euro Valeurs Responsables	Oui *
Stratégie Alimentation	Non
Stratégie France ISR	Oui

Stratégie Consommation - Luxe & Low Cost	Non
Stratégie Euroactions dividende	Non
Stratégie EuroCovered Actions Matières Premières	Non
Stratégie France	Non
Stratégie France Equilibre	Non
Stratégie Allemagne ISR	Oui
Stratégie Europe ISR	Oui
Stratégie Indice Or	Non
Stratégie Indice Pierre	Non
Stratégie International	Non
Stratégie Santé	Non
Stratégie Techno	Non
Stratégie Télécom	Non

*Fonds labellisés

Ils sont également exécutés sur le périmètre de 3 fonds dédiés au Groupe.

Nombre d'assemblées générales pour lesquelles APICIL AM a exercé des droits de vote durant l'exercice 2022 :

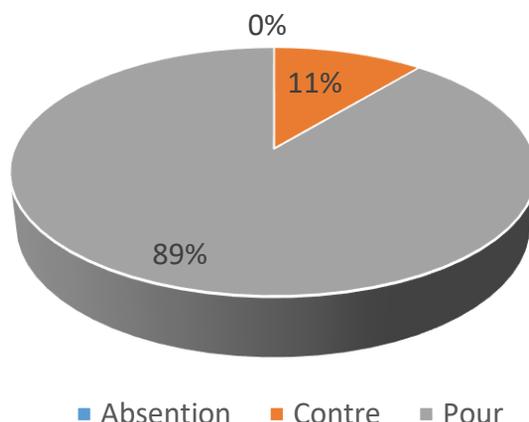
	Nombre AG par OPC	Nombre de résolutions	Dont nombre d'abstentions	Taux de rejet
OPC ISR	309	5216	3	12%
OPC non ISR	286	5159	2	9%
Fonds dédiés (Groupe APICIL)	60	910	0	26%

3. Analyse des résolutions

APICIL AM est assistée dans l'analyse des résolutions par les prestataires de conseil PROXINVEST et ISS. Ces derniers assistent la société de gestion dans la formalisation de la politique et dans l'exécution des votes au travers d'une plateforme. L'exercice des votes est plus ou moins automatisé selon le canal utilisé et la forme des titres (porteur ou nominatif).

Des 10375 résolutions votées¹, 1105 ont été désapprouvées, dont 960 contre le management.

¹ OPC ouverts (hors dédiés)



Synthèse des votes par catégorie de résolutions (OPC ouverts ISR et non ISR) :

	Nombre de résolutions	Vote contre	Taux de rejet par catégorie	Abstention
Dispositifs Anti-OPA	32	11	34%	0
Structure financière (Rachat-programme émission du capital)	1519	189	12%	0
Transactions stratégiques	66	12	18%	0
Equilibre des pouvoirs	3126	327	10%	0
Politique et comité de rémunération	2790	428	15%	0
Transparence de l'information financière	1596	13	1%	3
Désignation des CAC	576	13	2%	0
Modifications statutaires	283	21	7%	1
Résolution Sociales – Environnementales	79	23	29%	0
Autres	308	68	22%	0
Total général	10375	1105	11%	4

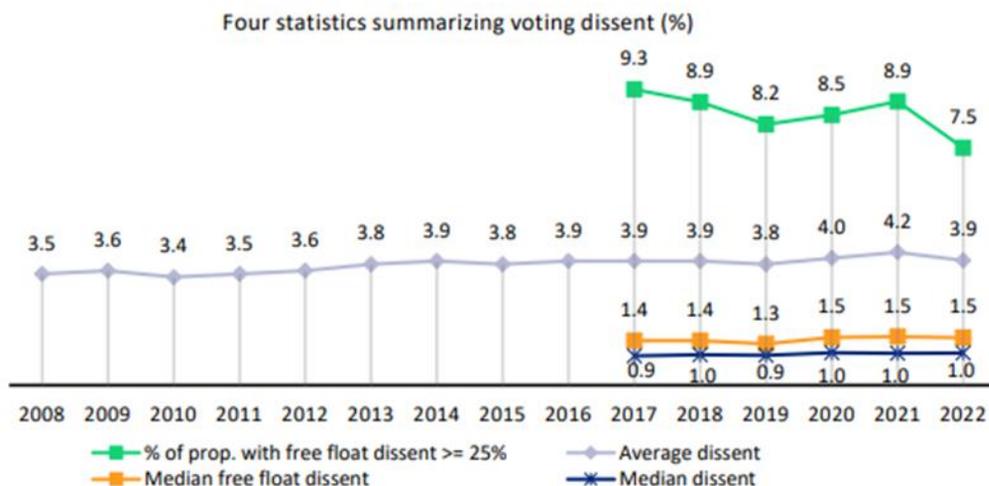
Répartition des votes par pays (OPC ISR et non ISR) :

Pays		Vote contre	Taux de rejet par catégorie	Abstention
Australie	36	1	3%	0
Autriche	85	18	21%	0
Belgique	224	32	14%	0
Canada	125	1	1%	0
Finlande	358	34	9%	3
France	5873	752	13%	0
Allemagne	1334	85	6%	0
Irlande	48	0	0%	0
Italie	367	105	29%	0
Japon	57	0	0%	0
Luxembourg	65	3	5%	0
Pays-Bas	502	18	4%	0
Portugal	18	3	17%	0
Singapour	12	0	0%	0
Espagne	424	8	2%	0
Royaume - Uni	330	14	4%	1
États-Unis	517	31	6%	0
Total général	10375	1105	11%	4

Points notables au niveau du marché européen qui constitue 90% des votes réalisés par APICIL AM :

- Le taux de contestation moyen des résolutions est de 4% avec une baisse constatée en 2022 des résolutions très contestées (> 25% de taux de contestation) (cf. graphe ci-dessous). Pour comparaison, APICIL AM a voté contre à hauteur de 11% (1105/10375)
- Le taux de contestation médian des résolutions « Say on climate » a fortement augmenté en 2022 (de 4 à 19%) reflétant les attentes des investisseurs sur l'engagement des émetteurs. Le taux de contestation des résolutions ESG est de 29% pour APICIL AM.

Voting dissent at the aggregate European level (Excluding Sweden)



Source: ISS Voting Analytics. A proposal is said to have received significant free float dissent if it recorded a free float dissent of 25% or more. Swedish companies are excluded from this analysis due to a lack of data for the period 2008-2020.

Trois grandes catégories de résolutions expliquent la majorité des votes négatifs d’APICIL AM :

a. Structure financière et dispositif anti-OPA (émissions/rachats de titres de capital/contrôle de capital) :

Ce type d’opérations concerne notamment les augmentations de capital, les rachats d’actions. Les augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription sont toujours refusées, car elles privent l’actionnaire minoritaire de la possibilité de maintenir sa participation relative au capital de la société, lui faisant courir le risque de se voir diluer. Les opérations sur le capital possible en période d’offre publique sont également refusées, car elles peuvent constituer un dispositif anti-OPA qui n’est pas dans l’intérêt de l’actionnaire minoritaire.

b. Équilibre des pouvoirs (les nominations et révocations des organes sociaux) :

APICIL AM souhaite que les conseils d’administration et les conseils de surveillance soient composés de manières homogènes, reflétant la composition actionnariale de la société.

La principale raison des votes négatifs est le manque d’administrateurs indépendants au sein des conseils qui incite à refuser tout nouvel administrateur non libre d’intérêts. APICIL AM s’oppose également à la nomination d’administrateurs non disponibles, c’est-à-dire exerçant un trop grand nombre de mandats dans d’autres conseils de sociétés cotées. APICIL AM attend également des sociétés qu’elles démontrent des efforts en matière de diversité des profils.

c. Politique et comité de rémunération :

APICIL AM s’est opposée aux plans de rémunération des dirigeants qui n’étaient pas suffisamment transparents par rapport aux pratiques de marché. De façon générale, APICIL AM soutient toute résolution dont l’objet encourage des pratiques plus responsables de la part de l’entreprise. À ce titre, nous soutenons les résolutions appelant à plus de transparence sur la stratégie ou politique RSE générale de l’entreprise.

En France, parmi les 31 résolutions les plus contestées, 16 concernent les sujets de rémunération. Il est à noter que la France depuis 2017 a mis en place des principes plus contraignants qu'en Europe avec la loi Pacte. Ainsi, un double vote contraignant des actionnaires de la rémunération des dirigeants des sociétés cotées a été consacré : un vote, ex ante, sur la politique de rémunération des dirigeants exécutifs des sociétés anonymes cotées et un vote, ex post, sur les rémunérations effectivement versées ou attribuées à ces derniers, un vote ex post négatif pouvant bloquer le versement de la partie variable et exceptionnelle de ces rémunérations.

4. Résolutions environnementales – Say on Climate

Le « Say on Climate » peut être déposé par l'entreprise elle-même ou par ses actionnaires, afin de faire voter les actionnaires chaque année sur la politique climat des entreprises cotées et assurer dès lors un dialogue permanent sur les questions environnementales.

Ci-dessous une illustration des votes réalisés en 2022 par APICIL AM

Société	Type de résolution	Recommandation Direction	Vote APICIL AM	Avis
Total Energies SE	Say on Climate	Pour	Contre	Votre avis négatif pour 3 motifs : exploration de nouveaux sites pétroliers, manque de transparence sur les émissions scope 3 et l'alignement avec l'accord de Paris
Carrefour SA	Say on Climate	Pour	Contre	Vote négatif: manque de transparence sur émission scope 3. Pas d'engagement régulier de communication Say on climate
BP Plc	Résolution d'actionnaire pour fixation d'objectifs	Contre	Pour	Vote Pour la publication : vote en faveur de la publication des émissions carbone de la société
ENGIE SA	Say on Climate	Pour	Pour	Vote Pour : plan d'action et gouvernance robuste pour adresser le sujet de la transition même si des lacunes concernant l'engagement après 2030 et la communication Say on climate sont relevées
Microsoft Corporation	Résolution pour reporting climat (Retirement funds)	Contre	Pour	Vote Pour : vote en faveur d'éléments complémentaires apportés au reporting sur les risques intégrés à la gestion

5. Engagement Actionnarial

Les orientations de vote incitent les entreprises pour lesquelles nous exerçons les droits de vote à prendre en compte notamment les thématiques extra financières.

Par un dialogue constructif et approfondi, APICIL AM souhaite inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques ESG. APICIL n'a néanmoins pas engagé de démarches individuelles, ni collectives sur l'année 2022. L'engagement sera mis en œuvre en 2023.